

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 4 décembre 2018, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 201812-028, le premier projet de règlement numéro 511 intitulé : «Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476.»
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **4 février à compter de 18h**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 511, ayant pour objet de modifier la définition de terrain intérieur transversale et de modifier la perte de droit acquis.
3. De plus, il y aura modification de la grille de spécification du périmètre urbain pour permettre les industries légères dans la zone Cm-112.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. L'article 3 concerne la zone Cm-112 et les zones contiguës Cm-108, Cm-113, Com-146, Com-147, Ra 129, Ra-130, Rb-136 et Rb-137.

L'illustration de ces zones peut être consultée au centre administratif de la Municipalité.

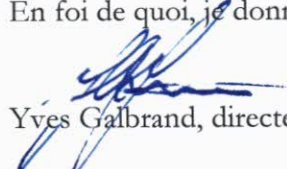
DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 28^e JOUR DE JANVIER 2019


Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 28 janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de janvier 2019


Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

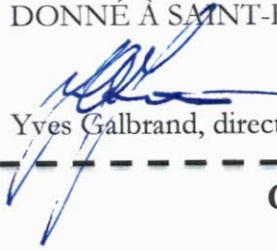
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 4 décembre 2018, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 201812-030, le premier projet de règlement numéro 512 intitulé : «Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 476 afin de permettre certains usages non-agricoles en zone agricole.»
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **4 février à compter de 18h**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 512, ayant pour objet de permettre l'usage Industrie reliée à la ressource en ajoutant la note N-20 à la grille des spécifications hors périmètre urbain pour la zone Ad-8.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. L'article 2 concerne les zones Ad-8 et les zones contiguës Ac-30, Ad-6, Ad-7, Ad-9, Af-18, Af-26, F-47, F-48, Ra-130, V-72 et V-73

L'illustration de ces zones peut être consultée au centre administratif de la Municipalité.

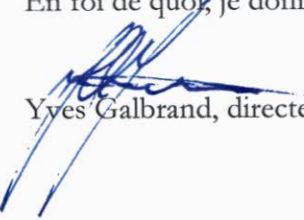
DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 28^e JOUR DE JANVIER 2019


Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 28 janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de janvier 2019


Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier